

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2024-3-7-1 **Séance du** lundi 21 octobre 2024

CONTRIBUTION POIDS LOURDS R-PASS - POURSUITE DU PROJET, MODALITÉS D'ASSOCIATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION:

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie
FUCHS Bruno donne procuration à MILLION Lara
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES:

HECTOR-BUTZ Isabelle, JENN Fatima, TENENBAUM Anne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la directive (UE) 2022/362 du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2022
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 et notamment son article 13
- VU le Code des Impositions sur les Biens et Services et notamment ses articles L. 421-186 à L. 421-197
- VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L. 119-14 à L. 119-25
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 3333-11 à L. 3333-32
- VU l'avis de la Commission commune aux Réseaux et Mobilités, et aux Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques du 8 octobre 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

Les amendements « Contenir le retard cumulé sur la mise en place de R-PASS », « Élargir l'étendue du réseau taxé R-PASS à la hauteur de ce qu'a permis la loi », « Taux kilométrique R-PASS aligné sur la LKW Maut », « Garantir que R-PASS ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions » et « Remettre les alsaciens et les alsaciennes au coeur du projet de contribution poids-lourds R-PASS » au rapport déposés le 14 octobre 2024 par M. Damien FREMONT pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

 Rejette à la majorité l'amendement « Contenir le retard cumulé sur la mise en place de R-PASS » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

 Rejette à la majorité l'amendement « Élargir l'étendue du réseau taxé R-PASS à la hauteur de ce qu'a permis la loi » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Taux kilométrique R-PASS aligné sur la LKW Maut » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Rejette à la majorité l'amendement « Garantir que R-PASS ne finance pas la construction de nouveaux couloirs à camions » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

 Rejette à la majorité l'amendement « Remettre les alsaciens et les alsaciennes au coeur du projet de contribution poids-lourds R-PASS » au rapport déposé par le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE

- Prend acte de la poursuite du projet de la Contribution Poids Lourds R-PASS pour une mise en service de cette dernière fin 2026-début 2027;
- Poursuit la concertation avec les acteurs économiques locaux jusqu'à la délibération cadre de fin 2025 actant des modalités précises de la Contribution Poids Lourds : le réseau taxé, la grille tarifaire, les exonérations et les retours à l'économie alsacienne ;
- Met à disposition des acteurs économiques la première version de l'étude d'impact afin de recueillir leurs avis et ainsi de publier la version finale de l'étude d'impact fin 2025 à la suite de la délibération cadre précitée. A cet effet, des groupes de travail avec les fédérations et les chambres consulaires pourront être créés pour faciliter les échanges par filière économique ;
- Concentre l'étude d'impact sur le réseau principal Nord/Sud, notamment sur l'A35 et l'A36, ainsi que sur le réseau reliant l'Alsace à l'Allemagne ;
- Poursuit les réflexions sur le tarif de référence de l'étude d'impact dans une optique de préservation de l'économie alsacienne ;
- Poursuit les réflexions sur les investissements d'avenir et les retours à l'économie alsacienne avec des modalités d'association du monde économique à définir. Une attention particulière sera portée aux aides aux filières du transport, de l'industrie, de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire ;
- Poursuit les réflexions sur le rapport annuel de la Contribution Poids Lourds R-PASS qui aura vocation, dans une logique de transparence, à présenter les projets financés par les recettes de la Contribution Poids Lourds ;
- Prend acte de la poursuite de l'animation par la Collectivité européenne d'Alsace du comité de pilotage territorial avec les acteurs publics concernés par le projet de Contribution Poids Lourds R-PASS (Région Grand Est, Eurométropole de Strasbourg, départements limitrophes de la Collectivité européenne d'Alsace...);

- Prend acte de la poursuite des travaux avec :
 - o Les services centraux de l'Etat afin de finaliser l'ensemble du corpus réglementaire nécessaire au lancement de la Contribution Poids Lourds ;
 - La Commission européenne en vue de l'instauration de la Contribution Poids Lourds;
 - L'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions sur les conventions nécessaires au dispositif de contrôle sanction des poids lourds;
 - Les Préfectures du Bas-Rhin et du Haut-Rhin sur les protocoles nécessaires pour la mise en œuvre du contrôle physique des redevables;
 - Les sociétés européennes de télépéage afin de concevoir les conventions adhoc définissant le cadre de leurs missions et les modalités liant la Collectivité européenne d'Alsace à ces sociétés.
- Poursuit la campagne d'information du grand public et des professionnels;

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote